

Informations aux collectivités territoriales

Les Elus en charge du dossier :

- Franck Menonville,
Vice-Président en charge
des Territoires
- Thomas PERIN,
Elu membre du bureau
en charge des dossiers
Environnement

CHIFFRES CLÉS DE LA MISSION CAPTAGE

- 12.974 ha concernés
- 35 captages
- 410 exploitations
- 63.000 habitants concernés
soit plus de 32% des
Meusiens

www.meuse.chambre-agriculture.fr
www.mairesdemeuse.com

NB : les Maires qui souhaitent recevoir la newsletter personnellement peuvent nous transmettre leurs adresses électroniques.



Conseillers en développement local :

Meuse Nord

Pascal CARILLET

Tél : 03 29 83 30 01

pascal.carillet@meuse.chambagri.fr

Meuse Sud

Sylviane CAPPELAERE

Tél. 03 29 76 81 31

sylviane.cappelaere@meuse.chambagri.fr

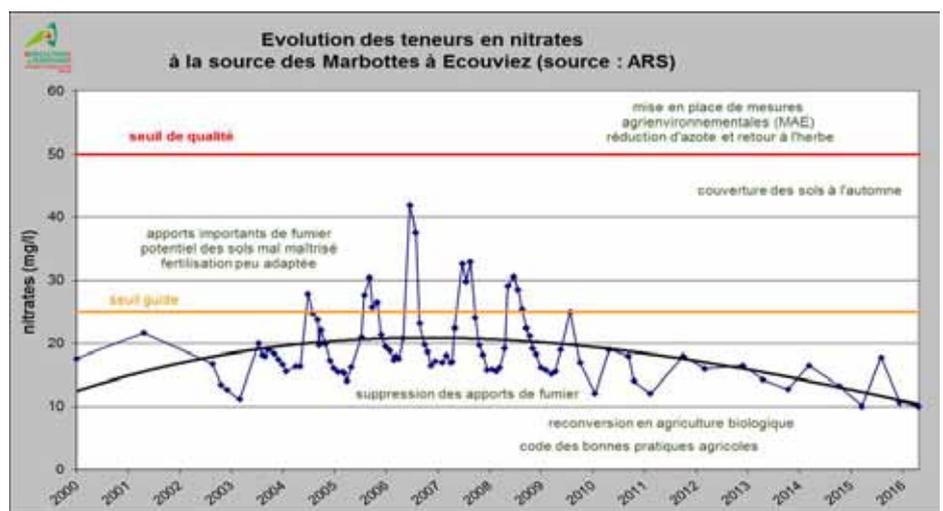
MISSION CAPTAGE : ASSURER UNE EAU POTABLE DE QUALITE AUX MEUSIENS

POURQUOI UNE MISSION CAPTAGE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE :

L'alimentation en eau potable est un enjeu de santé publique pour les générations actuelles et futures. En France, le Grenelle de l'environnement puis les Conférences environnementales pour la transition écologique ont impulsé une action forte de protection des 500, puis 1000, captages les plus menacés en France par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. Depuis plus de 15 ans, la Chambre d'Agriculture, au travers de la mise en place de la cellule « Mission Captage » accompagne et conseille les agriculteurs sur la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement, tout en préservant leur revenu.

LE RÔLE DE LA MISSION CAPTAGE :

- Mettre en place des diagnostics, des conseils adaptés et des suivis auprès des agriculteurs concernés et volontaires
 - Concilier les activités agricoles exercées sur l'aire d'alimentation avec la distribution d'une eau potable au robinet
 - Préserver la qualité de l'eau potable grâce à des contrôles réguliers effectués par l'ARS (Agence Régionale de Santé)
- ➔ Un travail en partenariat avec l'ARS, la DDT, les Agences de l'Eau, le Conseil Départemental, la SAFER, les collectivités....



Contact : Ludovic PURSON
Coordinateur de la Mission Captage
Tél : 03.29.76.81.51
Ludovic.purson@meuse.chambagri.fr

Alain ANDRIEN, Maire de Belleray, Vice-Président de la CAGV en charge de l'environnement

La protection de la ressource en eau est l'affaire de tous les consommateurs...

Le captage de Belleray est classé captage Grenelle depuis 2012, et implique principalement les agriculteurs. Il faut avancer de manière pragmatique, c'est-à-dire qu'il faut savoir dialoguer et écouter les attentes des agriculteurs. La majorité des 19 agriculteurs concernés par l'aire d'alimentation du captage s'est engagée à mettre en œuvre de manière volontaire diverses actions visant à protéger la ressource, telles que suivre des formations, mettre en place des essais, maintenir ses surfaces en herbe, limiter les dépôts de fumier dans la zone de vulnérabilité la plus élevée...

La commune de Belleray s'est montrée exemplaire : elle n'utilise plus de désherbants chimiques et a récemment acheté un désherbeur thermique, suivie dans ses bonnes pratiques par

d'autres acteurs comme ENEDIS (Ex EDF) la SNCF ou encore les sépultures militaires

La mission captage de Belleray joue un rôle de facilitateur entre la commune, les agriculteurs et les services de l'Etat. Chaque année un comité de pilotage est organisé sur la commune regroupant les agriculteurs, l'Etat, les coopératives, les non agricoles concernés par le captage et des associations : il dresse un bilan des animations réalisées, un point sanitaire sur la qualité de l'eau et programme le plan d'action de l'année suivante.

Belleray est un village en transition sur le plan des énergies fossiles et du recours au tout chimique. « Il ne faut pas que nos enfants payent pour nos erreurs » insiste Mr Andrien qui souhaite impliquer davantage les consommateurs dans cette démarche.

Joël ADRIAN, agriculteur sur le captage de Bantheville

Le captage de Bantheville a été classé Grenelle en 2013. Un arrêté préfectoral définit les actions à mettre en œuvre sur la zone de captage : adapter les doses d'azote aux données réelles des parcelles, réaliser un plan prévisionnel de fumure, faire des analyses d'effluents d'élevage, réaliser des pesées d'épandeurs, mettre en place des essais, assister à des journées techniques ... Pour Joël Adrian, agriculteur concerné par ce captage, « les changements de pratiques n'ont pas été trop importants car nous sommes en zone vulnérable depuis plusieurs années »

Toutefois, l'agriculteur a trouvé un réel intérêt dans les journées techniques et les essais : « Les journées techniques permettent d'en savoir un peu plus sur les nouvelles pratiques à adopter et surtout d'acquérir de nouvelles références. Avec les aléas climatiques de plus en plus fréquents, il faut sans cesse s'adapter ».

Les agriculteurs de Bantheville suivent l'exemple de leurs collègues de Baâlon, dont le projet a abouti en 2015 et qui envisagent de construire une aire collective pour le remplissage et le

lavage de leur pulvérisateur. Pour Joël Adrian qui participe à ce projet, « Nous disposons déjà d'un point d'eau en commun pour le remplissage. La commune dispose d'un terrain bien situé et le syndicat des eaux a accepté de porter le projet et d'en faire une aire collective aux normes »

« Et le groupe a bien démarré, c'est important ! ». Trente agriculteurs sont concernés par le captage de Bantheville. Joël Adrian souligne : « La mise en place du Grenelle n'a pas été mal ressentie par les agriculteurs, tout le monde s'est impliqué, chacun a fait un petit effort. Les contraintes sont mieux acceptées si les actions sont basées sur le volontariat ! ».



ACTIONS PROPOSÉES PAR LA MISSION CAPTAGE

Après la réalisation d'un diagnostic du milieu (caractérisation des sols) et des pratiques agricoles, un plan d'action adapté à la problématique du secteur est élaboré en concertation avec les agriculteurs concernés. Parmi ces actions on retrouve :

- Détermination des potentiels de rendement de chaque parcelle,
- Etablissement de plan prévisionnel de fertilisation azotée,
- Conseil sur la gestion des effluents d'élevage,
- Mise à disposition d'outils d'aide à la décision du pilotage de la fertilisation (pesée de colza, reliquats azotés...),
- Mise en place des cultures intermédiaires pièges à nitrates,
- Accompagnement au projet d'aire de remplissage des pulvérisateurs et local phyto,
- Etude de conversion et accompagnement en Agriculture Biologique,
- Bulletins techniques,
- Journées thématiques et formations spécifiques pour raisonner et optimiser les apports.